

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1310

Artikel: Fusion des quotidiens : mort et renaissance d'un journal
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Disqualifier pour mieux écraser

Auparavant, «la meilleure manière de tuer un homme [était] de le payer à ne rien faire» (Félix Leclerc). Aujourd'hui on y ajoute les insultes.

EN AFFIRMANTE QU'UN tiers des chômeurs est constitué d'alcooliques et de drogués et un autre tiers de tire-au-flanc, Volker Kind, directeur suppléant de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) a fait la une de l'actualité estivale.

Point n'est besoin d'une formation supérieure pour comprendre que, même en faisant abstraction des alcooliques – et rien n'indique qu'ils sont moins nombreux à l'OFIAMT que parmi les chômeurs –, la persévérance d'un chômeur à trouver un emploi ne crée pas de poste de travail. Tout au plus, s'il accepte n'importe quelle condition, remplacera-t-il un travailleur trop cher ou trop âgé.

Avec l'affirmation péremptoire de Volker Kind, on touche à l'une des constantes de la stratégie politique: les forts ne se contentent pas d'écraser les faibles, il faut encore qu'ils les disqualifient. Ainsi se forgent-ils une bonne conscience et facilitent-ils le choix d'une opinion publique partagée

entre la solidarité et l'intérêt personnel. Si les chômeurs sont paresseux ou alcooliques, c'est une mauvaise action que de leur venir en aide.

Combat sur deux fronts

Les tenants de la pensée unique en matière économique mènent aujourd'hui le combat du chômage sur deux plans. D'abord diminuer le coût de l'aide aux chômeurs qui pèse lourdement sur le budget des collectivités publiques et des entreprises, d'où la nécessité de gagner le référendum contre la réduction des indemnités de chômage. Et surtout abaisser le coût du travail; dans ce sens le chômage actuel, même s'ils ne l'ont pas voulu, leur convient fort bien, qui permet de faire pression sur les salaires et les cadences de travail. Dans ces conditions, on comprend mieux qu'en Europe aucune mesure sérieuse n'ait été envisagée pour créer des emplois.

Malgré des analyses concordantes sur l'impact négatif des charges so-

ciales sur le facteur travail, aucune solution de substitution n'a été appliquée. Rien de sérieux à signaler non plus au plan des mesures macroéconomiques qui favoriseraient une relance axée sur l'emploi. Pour être efficaces, ces mesures devraient être coordonnées avec des opérations microéconomiques mobilisant petits et moyens entrepreneurs et collectivités publiques.

Quelle que soit l'évolution de la conjoncture, le chômage reste le problème majeur de cette fin de siècle. Il détruit des femmes et des hommes, surtout des jeunes, des personnes de plus de 45 ans, les moins qualifiés. Les médias nous saoulent d'innovations technologiques et claironnent l'entrée dans un nouveau millénaire. Ne voit-on pas qu'en Europe, sur le plan social, le siècle à venir sera tout aussi sauvage et brutal que le 19^e?

Grâce à des affirmations comme celles de Volker Kind, une partie importante de l'opinion s'habitue à ce «nouveau Monde».

cb

FUSION DES QUOTIDIENS

Mort et renaissance d'un journal

LA DISPARITION DU *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* est ressentie comme un appauvrissement du patrimoine. De nombreux intellectuels dans un manifeste ont souligné cette comparaison: lorsque le patrimoine s'incarne physiquement dans un monument, on se soucie de sa maintenance. Mais lorsqu'il s'agit d'un monument fait non pas de pierres, mais de pierres vives, pourquoi cette indifférence?

La première question est pourtant celle de la viabilité financière, à moins qu'on imagine une intervention de l'État, ce qui serait incongru en matière de presse, et plus encore pour un journal qui défend le libéralisme. Or *Journal de Genève* et *Nouveau Quotidien* ont démontré, par chiffres rouges, la difficulté de faire vivre, dans le lectorat li-

mité de la Suisse romande, deux journaux de qualité concurrents. Non seulement les déficits, mais encore le stress imposé aux deux rédactions révélait des conditions épuisantes, insoutenables sur la durée.

Ce qui donc paraît essentiel dans la perspective de la fusion, ce sont les conditions d'indépendance du nouveau journal. La première condition est le refus d'une mainmise majoritaire d'Edipresse. Que cet éditeur ne prenne comme annoncé que le 47% du capital du journal n'est pas une garantie suffisante. En face de lui se trouve un actionariat dispersé; il est facile d'imaginer qu'à terme le rachat d'un 4% supplémentaire ne poserait aucun problème. Il faut donc prévoir dans les statuts mêmes de la SA l'impossibilité pour un actionnaire de disposer de

plus de X pour-cent des voix. On peut imaginer aussi que la Commission de la concurrence impose cette clause.

La deuxième condition est l'élaboration d'une charte rédactionnelle rendue publique (voir DP 1306). Elle devrait garantir l'indépendance de la rédaction face à l'éditeur, préciser les processus de nomination des rédacteurs et les responsabilités dans la détermination de la ligne du journal.

Enfin le choix du titre n'est pas indifférent. *Nouveau Journal* est très banal. Pourquoi exclure *Nouveau Journal de Genève*? La localisation ne nuirait pas au rayonnement romand du nouveau produit, pas plus que Zurich ne nuit à la diffusion large de la NZZ. Et cette concession créerait un climat plus détendu, favorable au lancement.

ag